

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20250602-2025_39-DE
Reçu le 02/06/2025
Publié le 02/06/2025

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 28 MAI 2025
À 18 h

Délibération 2025 / 39
(1^{ère} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : **27**
Présents : **15**
Votants : **20**

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
20/05/2025

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
02/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 28 mai à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, PELIGRY Alain (à partir de 18h10), VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : RUAUD Maria de Fatima (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

Absents excusés :

Absents : COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ENREGISTREMENT D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES VEHICULES HORS D'USAGE.

Monsieur Jimmy HAMMERSCHMIDT, gérant de l'entreprise Gramat Auto Pièces, a débuté une activité de récupération de véhicules hors d'usage en juin 2021 sur la parcelle cadastrée AO 598, au 215, rue des Artisans. Il a sollicité les services préfectoraux pour l'enregistrement de son activité au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Suite à l'arrêté préfectoral n° E-2025-108 du 28 avril 2025, une consultation du public doit avoir lieu du 23 mai au 20 juin 2025. Pendant cette période, toutes les pièces du dossier de demande sont consultables en mairie durant les heures d'ouverture au public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DONNE** un avis favorable à l'enregistrement au titre des ICPE de la société Gramat Auto Pièces en vue de l'exploitation d'un centre de traitement de véhicules hors d'usage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

AR Prefecture

046-214601288-20250602-2025_39-DE
Reçu le 02/06/2025
Publié le 02/06/2025

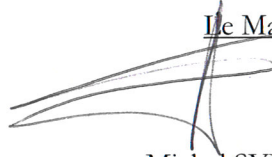
POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.

